



L'invité de l'émission hebdomadaire, "face aux internautes" sur la chaîne de télé web, AAWTV Politik, était Paul Éric Kingué, candidat à l'élection présidentielle d'octobre prochain

D'entrée de jeu, l'ancien Maire de Njombé-Penja et également ancien détenu à la prison centrale de New Bell à Douala va fustiger certains leaders politique, à l'instar d' Akere Muna et Maurice Kamto . Ces hommes qui disent être proches du peuple n'ont selon lui « jamais manifesté leur attachement pour ce peuple »

Le candidat du Mouvement Patriotique pour un Cameroun Nouveau (MPCN) regrette l'« indifférence totale des avocats Muna et Kamto sur certains procès scandaleux ayant opposés des camerounais démunis à l'État du Cameroun ».

Paul Éric Kingué pour se justifier évoque les cas Lapiro de Mbanga, neuf (9) disparus de Bepanda et le procès Puis Njawe. Pour Paul Éric Kingué, ces procès étaient une opportunité pour ces hommes politiques de manifester leur attachement au peuple en venant en aide aux pauvres gens dont l'État persécutait injustement.

« Ces cas d'espèce affichent clairement l'indifférence notoire de ces hommes politiques qui se disent proches du peuple », dit-il

Concernant la haine tribale qui devient très visible au sein de l'opinion, l'homme politique se montre très favorable à la protection du « vivre ensemble »

« Moi président, je ferai voter dès mes 100 premiers jours de fonction, une loi contre la stigmatisation des tribus ou groupes ethniques dont certains originaires ont dirigé le Cameroun ces 50 dernières années », déclare-t-il

Pour finir l'homme politique dit vouloir faire arrêter Monsieur Biya une fois élu président « La première mesure que je prendrai si je suis élu Président serait d'ordonner la fermeture de tous les aéroports pour faire arrêter Monsieur Biya »

Incarcéré après les émeutes de la fin en 2008, l'ancien maire de la commune de Njombé-Penja Paul-Eric Kingué condamné à perpétuité va passer sept années en détention avant d'être mis en liberté en juillet 2015, après annulation du jugement par la cour suprême